

BUDGET 2022

BUDGET 2022

Contexte

Le budget 2022 est établi à partir des prévisions figurant dans le document unique de programmation de l'ETF pour la période 2022-2024, affiné au cours de la procédure budgétaire 2022 et reflété dans le projet de budget de l'Union pour 2022 [COM(2021)-300] du 9 juillet 2021, qui prévoit un budget de 21 726 000 EUR pour l'ETF.

À compter de 2021, l'ETF transpose sa nouvelle «Stratégie 2027» sous forme d'opérations, et le budget proposé vise à soutenir la réalisation des objectifs de l'ETF dans les domaines i) de la pertinence et de l'anticipation des compétences, ii) du développement et de la validation des compétences et iii) de la performance et de la qualité des politiques d'éducation et de formation.

SPECIFICITES DU BUDGET 2022

Recettes

Les recettes reposent sur une contribution de 21 726 000 EUR pour les crédits d'engagement et de paiement, dont 21 378 798 EUR proviennent du budget de l'Union et 347 202 EUR de la récupération de l'excédent lié à l'exécution du budget 2020.

Dans le cadre de la future phase de programmation, l'ETF est en discussion avec les services de la CE afin d'évaluer si les actions supplémentaires pourraient nécessiter des fonds spécifiques appropriés et des ressources budgétaires supplémentaires.

Dépenses

Le budget de l'ETF pour 2022 prévoit une augmentation de 2 % par rapport au budget 2021, qui couvre principalement l'augmentation attendue des coûts de personnel et des coûts de fonctionnement.

L'ETF propose la ventilation suivante de la contribution:

Titre 1 - dépenses liées au personnel travaillant pour l'ETF: 14 833 000 EUR

Le titre 1 représente 68 % de la contribution de l'Union, soit une hausse de 1,3 % par rapport au budget rectificatif 1 pour 2021.

Les dépenses pour le titre 1 couvriront les coûts estimés concernant les ressources humaines et les activités connexes. Les hypothèses de base sont les suivantes:

- un tableau des effectifs de 86 agents temporaires, 42 agents contractuels et 1 agent local; en outre, le recrutement de deux agents temporaires est envisagé pour compenser les effets du travail à temps partiel, conformément à l'article 38, paragraphe 2, du règlement financier de l'ETF;
- une adaptation salariale cumulée conforme aux hypothèses de la Commission (+ 2 % en 2022 et les années suivantes) et une légère diminution du facteur de pondération, produit une augmentation nette totale de 1 %;
- une augmentation due aux reclassements et aux passages d'échelons annuels;

- de petites économies résultant de la rotation du personnel et de la mise à la retraite de personnel d'encadrement supérieur remplacé par un plus grand nombre d'agents ayant moins d'ancienneté;
- un budget alloué aux missions administratives;
- un budget alloué à la formation du personnel, à l'infrastructure socio-médicale, aux frais de représentation.

Titre 2 - dépenses liées à l'infrastructure et à l'administration générale: 2 054 000 EUR

Le titre 2 représente 9 % de la contribution de l'Union, soit une légère diminution par rapport au budget rectificatif 1 pour 2021.

Cela couvre principalement les dépenses liées aux installations et à l'informatique. Les améliorations considérables apportées ces dernières années aux locaux en réponse également aux nouvelles demandes suscitées par la pandémie devraient contribuer à maîtriser les coûts d'entretien au-delà de 2021. On s'attend toutefois à une augmentation s'agissant de l'informatique et de la cybersécurité. Les dépenses informatiques globales devraient rester à des niveaux similaires à ceux de 2021. Les dépenses d'infrastructure devraient diminuer pour la période 2023-24 en raison des améliorations déjà introduites dans le domaine des installations. Le projet de certification environnementale (EMAS) de l'ETF a fait l'objet d'investissements importants en 2020, comprenant des rénovations pour obtenir un bâtiment et des installations plus sains et plus respectueux de l'environnement, ce qui a contribué à réduire les coûts d'entretien. Alors que le retour à la normale se dessine en ce qui concerne les modalités de travail, des travaux supplémentaires pourraient être envisagés en 2022.

Le titre 2 couvre:

- les dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris le projet de transformation numérique;
- les frais de télécommunication;
- la maintenance du bâtiment et des équipements en vue de la certification EMAS¹ (installations);
- les dépenses liées à l'organisation des réunions du conseil de direction de l'ETF;
- les frais de contentieux.

Titre 3 – dépenses liées aux activités opérationnelles: 4 839 000 EUR

Le titre 3 représente 22 % de la contribution de l'Union, soit une légère augmentation par rapport au budget rectificatif 1 pour 2021. Le titre 3 sert à soutenir et à compléter les principales contributions des experts de l'ETF dans le cadre du titre 1 et il couvre les dépenses liées aux:

- activités opérationnelles (divers services de mise en œuvre des projets, tels que l'expertise locale et régionale, le soutien logistique aux projets, la fourniture de bases de données et de plateformes, les missions opérationnelles, etc.);
- activités de communication (communications externes, publications, etc.);

¹ Le système de management environnemental et d'audit EMAS est un instrument de gestion environnementale volontaire mis au point en 1993 par la Commission européenne. Il permet aux organisations d'évaluer, de gérer et d'améliorer continuellement leurs performances environnementales.

- activités de planification, de suivi et d'évaluation.

L'expérience de 2020 et de 2021 liée à la COVID-19 a contraint l'ETF à revoir les méthodes utilisées pour mener à bien ses activités. Dans les années à venir, il est possible que la ventilation entre les différentes actions, c'est-à-dire les missions et services, évolue. Les ressources disponibles pour le titre 3 devraient augmenter pour la période 2022-24, ce qui permettra à l'ETF de mieux remplir son mandat.

Selon la pratique consolidée, les économies visées au titre 1 seront affectées aux activités opérationnelles et, si nécessaire, aux améliorations de l'infrastructure.

Format et structure du budget

Le budget 2022 contient, comme les années précédentes, des informations relatives à l'objectif de chaque ligne budgétaire, les hypothèses de planification utilisées pour justifier les montants nécessaires, une ventilation des crédits d'engagement et de paiement, le tableau des effectifs et un calendrier des paiements futurs sur les engagements contractés lors d'exercices précédents pour le titre 3.

Afin d'améliorer et de simplifier la gestion budgétaire, les postes supprimés depuis plus de 3 ans ont été retirés.

Ces modifications, ainsi que les hypothèses prévues, sont reflétées dans les tableaux budgétaires.

Approbation

Adopté par le conseil de direction, le budget 2022 de l'ETF deviendra définitif une fois le budget général de l'Union européenne définitivement adopté.